



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le seize mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 20

Date de convocation du Conseil Municipal le 5 mai 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Evelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Daniel HOAREAU, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h36

Secrétaire : Guillaume GUERRÉ

FINANCES

DC.17.016. Marché relatif à l'acquisition et l'installation de mobiliers pour les membres de la centrale d'Achat APPROLYS – CENTR'ACHAT des départements du 45 et 41.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 30 juin 2014 N° DL14.095 et de la convention constitutive du groupement d'intérêt public APPROLYS, la centrale d'achat a cédé à la ville d'Ingré l'appel d'offres relatif à l'acquisition et l'installation de mobiliers pour les membres de la centrale d'achat APPROLYS – CENTR'ACHAT des départements du 45 et 41.

Le marché subséquent N°4 au lot N° 1 de l'accord-cadre 16-005/1, a été attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse :

ENTREPRISE
CANAL AGENCEMENT SELECTION

L'exécution du marché subséquent à bons de commande sans montant maximum ni minimum a débuté le 23 mars 2017 et ce jusqu'au 11 mars 2018.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 16 mai 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 19 mai 2017 .

Publication le :

Notification le : 22 mai 2017 .



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer**DC-17-016**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-05-19T14-02-45.00 (MI205962668)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20170516-DC-17-016-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

Marché relatif à l'acquisition et l'installation de mobiliers pour les membres de la centrale d'Achat APPROLYS-CENT'ACHAT des départements du 45 et 41

Date de décision : 16/05/2017



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Acte :

DC.17.016 -FIN-Marché relatif à l'acquisition et l'installation de mobiliers pour les membres centrale d'Achat APPROLYS - CENTRACHAT des deparats du 45 et 41.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/05/17 à 14:02

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 19/05/17 à 14:02

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 19/05/17 à 14:08